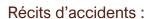
CDG 49

FICHE ACCIDENT

UTILISATION D'UNE NACELLE



Deux agents montent dans la nacelle en position basse pour tailler des arbres. L'un des agents (possédant le CACES) a trébuché et a basculé de la nacelle juste après y avoir pénétré avant de pouvoir fixer son harnais. Il est tombé d'une hauteur de 1m70 : fracture des malléoles, du tibia et du péroné. Arrêt de travail de plus de 5 mois.

Au cours d'une opération d'élagage à l'aide d'une nacelle et après avoir abaissé celle-ci, l'agent (possédant une autorisation de conduite) n'a pas complètement rentré le bras télescopique avant de descendre à l'aide de l'échelle prévue à cet effet. Il a manqué une marche ce qui a provoqué sa chute d'une hauteur d'environ 1m20 : entorse sévère de la cheville droite avec fracture malléolaire. Arrêt de travail de de 21 jours.

Pour des informations complémentaires, se référer aux fiches prévention





RAPPELONS QU'IL EST IMPORTANT:

- De choisir une nacelle adaptée aux tâches à effectuer
- De posséder une autorisation de conduite (le CACES étant aussi recommandé)
- De respecter les consignes données par le fabricant et/ou le loueur
 - De procéder aux vérifications (absence de fuites, pneumatiques, niveaux...) avant utilisation
- De porter les équipements de protection individuelle adéquats
- De ne pas retirer les éléments de protection (grille, garde-corps, carter...) existants

 De travailler en équipe
- De monter et descendre en respectant la règle des 3 appuis (1 pied et 2 mains ou 2 pieds et 1 main)
- De respecter les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques
 - De mettre en place une signalisation temporaire de chantier